



20.316

**Standesinitiative Neuenburg.
Für ein Referendum
zum Freihandelsabkommen
mit dem Mercosur****Initiative déposée
par le canton de Neuchâtel.
Pour un référendum sur l'accord
de libre-échange avec le Mercosur***Vorprüfung – Examen préalable*

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 20.09.21 (VORPRÜFUNG - EXAMEN PRÉALABLE)

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 16.12.21 (VORPRÜFUNG - EXAMEN PRÉALABLE)

Präsidentin (Kälin Irène, Präsidentin): Sie haben einen schriftlichen Bericht der Kommission erhalten.

Schneider-Schneiter Elisabeth (M-E, BL), für die Kommission: Wir behandeln heute eine Standesinitiative, die im Kern der Standesinitiative Genf 19.313, "Referendum über das Freihandelsabkommen mit dem Mercosur", entspricht, der Ihr Rat im letzten Jahr keine Folge gegeben hat. Sie bezieht sich auf das Freihandelsabkommen Mercosur mit den südamerikanischen Staaten Argentinien, Brasilien, Paraguay und Uruguay.

Ihre Kommission bittet Sie, der Standesinitiative keine Folge zu geben. Das Abstimmungsergebnis betrug 13 zu 5 Stimmen bei 4 Enthaltungen. Wir haben die Diskussion bereits im Rahmen der Standesinitiative Genf in gleicher Sache eingehend geführt. Deshalb nur ganz kurz, worum es geht: Die Standesinitiative Neuenburg verlangt, dass das Freihandelsabkommen mit dem Mercosur dem fakultativen Referendum unterstellt wird. Zur Standesinitiative Genf hielt der Bundesrat in einer Medienmitteilung vom August 2019 fest, dass er auf eine vereinfachte Genehmigung von Freihandelsabkommen künftig verzichten werde und sie somit jeweils dem fakultativen Referendum unterstelle. Auch die Kommissionsmehrheit erachtet die Referendumsmöglichkeit bei Freihandelsabkommen als wichtig und richtig und unterstützt die bundesrätliche

AB 2021 N 2666 / BO 2021 N 2666

Praxis. Der Forderung dieser Standesinitiative wird demnach bereits nachgekommen.

Eine Minderheit der Kommission ist der Meinung, dass dieses Abkommen nun mit dieser Initiative trotz der Praxis des Bundesrates dem Referendum unterstellt werden soll. Dies würde sicherstellen, dass die Verankerung der Nachhaltigkeitskriterien sowie der UNO-Nachhaltigkeitsziele der Agenda 2030 im Abkommen sichergestellt werden können.

Der Ständerat gab der Standesinitiative am 20. September 2021 einstimmig keine Folge.

In diesem Sinne bitte ich Sie im Namen Ihrer Kommission, der Standesinitiative keine Folge zu geben.

Wehrli Laurent (RL, VD), pour la commission: Dans sa séance du 26 octobre 2021, votre Commission de politique extérieure a étudié de manière attentive l'initiative de la République et canton de Neuchâtel conformément à l'article 116 de la loi sur le Parlement. Cette initiative a été déposée le 1er avril 2020 après son adoption par le Grand Conseil dudit canton.

Elle demande à l'Assemblée fédérale de vérifier, pour le cas où elle approuverait la ratification de l'accord de libre-échange avec le Mercosur, s'il n'y a pas lieu d'assujettir cet accord au référendum facultatif. Le Parlement neuchâtelois considère en effet que ledit accord a de très faibles mécanismes de contrôle et de sanction en cas de violations.

Il convient cependant de replacer le vote de cette initiative cantonale dans le contexte d'autres débats sur les accord de libre-échange et des possibles conséquences favorables ou non pour l'économie suisse, soit avant





le vote populaire favorable à l'accord de libre-échange avec l'Indonésie pour lequel les craintes évoquées étaient similaires.

Il convient aussi de préciser que l'accord avec le Mercosur n'est pas encore finalisé et que les craintes évoquées par le Grand Conseil neuchâtelois anticipent le réel accord qui serait proposé à ratification; une forme de procès avant l'heure alors même que le Conseil fédéral et le Parlement ont démontré que les inquiétudes mentionnées ont déjà été prises en considération dans la rédaction de l'accord avec l'Indonésie et que des réponses concrètes sont déjà apportées.

Pour votre information, le Conseil des Etats s'est déjà prononcé le 20 septembre 2021 et a décidé à l'unanimité, sur la base des réflexions précitées, de ne pas donner suite à l'initiative du canton de Neuchâtel.

La majorité de votre commission, soit 13 voix contre 5 et 4 abstentions, considère aussi que cette initiative est superflue, car son objectif est déjà pris en compte par le Conseil fédéral et le Parlement, notamment à la suite de l'examen de l'initiative 19.313 de la République et canton de Genève. Dans ce cadre, la proposition du canton de Neuchâtel aurait pour seule conséquence de surcharger le processus parlementaire.

La minorité de votre commission partage cette analyse et cet avis, mais elle en tire la conclusion inverse, à savoir que même si ses buts sont déjà réalisés, il faut donner suite à cette initiative.

Je conclus en vous rappelant que, par 13 voix contre 5 et 4 abstentions, votre commission vous recommande de ne pas donner suite à cette initiative déposée par la République et canton de Neuchâtel.

Präsidentin (Kälin Irène, Präsidentin): Die Kommission beantragt, der Standesinitiative keine Folge zu geben.

Der Initiative wird keine Folge gegeben

Il n'est pas donné suite à l'initiative